

**Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur****Ministere des Travaux publics****Administration des Bâtiments publics****Division des Travaux neufs****Consultation d'architectes****Appel à projets**

relatif à la construction du pavillon luxembourgeois pour l'

**EXPOSITION UNIVERSELLE SHANGHAI CHINE 2010**

Le présent appel à projets est lancé dans le cadre de la participation officielle du Grand-Duché de Luxembourg à l'exposition universelle de Shanghai en 2010.

Il est ouvert aux architectes ou groupements d'architectes qui, à la date de la publication, sont autorisés à exercer la profession d'architecte et auxquels sont demandés des propositions architecturales pour le pavillon luxembourgeois.

L'exposition universelle se développera à la périphérie de Shanghai sur quelque 5 kilomètres carrés des deux côtés du fleuve Huangpu entre les ponts Lupu et Nanpu. Les 200 pays participants attendent quelque 70 millions de visiteurs. L'exposition se déroulera du 1er mai au 31 octobre 2010 et a pour thème "Better city, better life".

Il y a donc lieu de développer des conceptions et projets qui documentent et illustrent une meilleure vie, durable et harmonieuse, dans la ville de l'avenir en partant des particularités et des points de vue propres à notre pays. Le pavillon luxembourgeois, à réaliser sur un terrain d'une superficie de 3'000 m<sup>2</sup>, devra refléter cette ambition des organisateurs à travers son contenu et son contenu.

Des informations supplémentaires relatives à l'exposition universelle Shanghai Chine 2010 peuvent être obtenues au site officiel de l'exposition universelle <http://www.expo2010china.com>.

Les candidats intéressés à participer demanderont le cahier des charges du présent appel à projets par mail à l'adresse électronique de l'Administration des Bâtiments publics [bp@bp.etat.lu](mailto:bp@bp.etat.lu) et ce, jusqu'au 13 juin 2007 au plus tard; le cahier des charges sera envoyé par courrier électronique au candidat.

D'éventuels renseignements supplémentaires peuvent être demandés, également jusqu'à la date limite du 13 juin 2007, par mail à la même adresse électronique; les questions sont obligatoirement à formuler dans un fichier Word (.doc) lequel est à annexer au mail.

Les réponses seront données soit par retour de courrier soit lors d'une séance d'information obligatoire; dans le cas d'une séance d'information, les détails y relatifs seront communiqués par courrier électronique aux candidats ayant manifesté leur intérêt au présent appel par leur demande du cahier des charges.

**Remise du dossier**

Les candidats remettent leur projet sous forme d'un dossier contre récépissé jusqu'à la date du lundi 16 juillet 2007 à 16:00 heures à l'adresse de l'

Administration des Bâtiments publics  
10, rue du St-Esprit  
a.m. de Mme Rita Biel  
L-1475 Luxembourg  
Tél.: 46 19 19-1  
Fax.: 46 19 19-555  
Mail: [bp@bp.etat.lu](mailto:bp@bp.etat.lu)

Le dossier, obligatoirement en format DIN A3, avec esquisses, plans, dessins de façades, vues intérieures, perspectives, etc. avec descriptifs explicatifs est à remettre en cinq exemplaires papier dont 1 exemplaire reproductible et non relié et sous format informatique (seuls fichiers autorisés: .doc, .xls, .jpg, .pdf, .dwg)

Ne sont considérés que les dossiers remis avant la date limite.

Par la remise de son projet, l'architecte marque son accord à l'utilisation non limitée et gratuite des pièces écrites et graphiques de son projet par le pouvoir adjudicateur pour d'éventuelles publications. Les auteurs conservent leurs droits sur leurs projets.

**Examen des projets**

L'appel à projets se déroule de façon non anonyme et en une seule étape.

Les projets seront examinés par un jury qui analysera les projets par rapport au thème de

- l'exposition et par rapport aux besoins et contraintes fixés par le cahier des charges; les critères d'évaluation portent donc sur
- la pertinence de la proposition architecturale au regard du thème de l'exposition "Better city, better life" et du programme défini dans le cahier des charges
- la qualité de la réponse fonctionnelle par rapport à l'objectif, aux besoins et aux exigences du cahier des charges
- le caractère innovant du projet et des solutions techniques proposées
- l'originalité du projet

- la flexibilité et l'adaptabilité du projet

- la qualité de l'aménagement de la partie non construite du terrain (places, agora, aires de jeu et d'animation, ...) et l'intégration d'éléments naturels (plantations, eau, ...) dans le concept général
- les qualités environnementale, écologique et énergétique du projet en termes de propositions respectueuses des critères de développement durable, de solutions innovantes en matière d'économies d'énergie, d'utilisation d'énergies renouvelables et de techniques et de matériaux écologiques
- le choix des matériaux

Chaque participant ne peut présenter qu'un seul projet. De même, chaque membre d'un groupement d'architectes ne peut participer qu'à un seul groupement et ne peut pas présenter de projet individuel.

Les architectes sont libres de consulter des bureaux d'études ou experts de leur choix pour l'élaboration de solutions techniques, statistiques, etc. de leur projet.

**Poursuite du projet**

Le présent appel à projet ne prévoit pas de rémunération pour la participation ni d'attribution de prix; l'appel est en principe suivi d'une mission d'architecte pour la poursuite du projet avec le ou les lauréat(s) du présent appel. Le contrat d'architecte à conclure dans tel cas se base sur le contrat-type du Ministère des Travaux publics.

Le pouvoir adjudicateur peut cependant également renoncer à donner des suites au projet.

Pour la réalisation définitive du projet, le maître d'œuvre constituera l'équipe de la maîtrise d'œuvre composée du ou des architecte(s) lauréat(s) et des bureaux d'études et experts nécessaires; le maître d'œuvre se réserve également le droit d'imposer le cas échéant à/aux (l') architecte(s) lauréat(s) une association avec d'autre(s) architecte(s).

Le pouvoir adjudicateur se réserve par ailleurs le droit d'exiger des modifications ou mises au point du projet qui s'avéreront nécessaires à l'optimisation du projet. Par la remise de son projet, l'architecte marque son accord à l'adaptation éventuelle de son projet en fonction des recommandations du jury et, en une deuxième phase, en fonction de l'évolution éventuelle des besoins ou programme, des impositions de l'organisateur, des études techniques, du coût ou d'autres facteurs.

Sur base du projet retenu sera élaboré le dossier "exposé thématique" qui est à re-

mettre, pour approbation, à l'organisateur de l'exposition.

**Conditions de participation et pièces à remettre**

Cet appel à projets est réservé aux architectes ou groupements d'architectes, qui à la date de la publication, remplissent les conditions légales pour s'occuper professionnellement de la prestation des services et qui sont inscrits au registre professionnel du pays d'origine. Le candidat remettra ainsi obligatoirement les pièces suivantes:

- Certificat d'inscription au registre professionnel de l'Etat membre où il est établi.
- Extrait du casier judiciaire ou, à défaut, document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance.
- Certificats délivrés par les autorités compétentes de l'Etat membre selon lequel le candidat est en règle avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale, des impôts et de la taxe sur la valeur ajoutée (T.V.A.) selon les dispositions légales du pays où il est établi.
- Attestations de souscription à des assurances responsabilités civile et professionnelle.

Par ailleurs, les candidats doivent offrir les garanties pour une bonne exécution des prestations et apporter la preuve de leur qualification quant à leurs compétence, expérience, fiabilité et capacités en personnel, en moyens techniques et informatiques. Le candidat présentera ainsi obligatoirement les documents suivants:

- Une note de présentation du candidat, de ses moyens en personnel et en équipements techniques et informatiques; en ce qui concerne ses ressources humaines, le candidat indiquera notamment le nombre total des employés ainsi que le nombre du personnel qualifié et diplômé avec indication des titres d'études et professionnels.
- Une liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années, leurs montants, leurs dates et leurs maîtres d'ouvrages publics ou privés.
- Des réalisations de référence, exécutées au cours des 5 dernières années. Les architectes indiqueront également les coûts et les surfaces et volumes bruts des projets ainsi que les maîtres d'ouvrage et utilisateurs, publics ou privés.
- Les chiffres d'affaires annuels du candidat pendant les 3 derniers exercices.
- Une lettre de motivation précisant l'intérêt particu-

lier que porte le candidat au projet.

Toutes les pièces doivent être rédigées en français ou en allemand respectivement être accompagnées d'une traduction certifiée conforme en français ou en allemand.

En cas d'association momentanée, les pièces sont à produire individuellement pour chacun des bureaux de l'association momentanée; elles sont à compléter d'une note de synthèse qui reprend les indications cumulées de l'association momentanée. Les associations momentanées doivent désigner un mandataire.

Tout candidat qui participe au présent appel à projets accepte, de ce seul fait, les conditions du présent appel et de son cahier des charges et s'engage à se soumettre aux décisions du jury qui sont sans appel.

Luxembourg, le 24 mai 2007  
Le ministre de l'Economie et du Commerce extérieur  
Jeannot Krecké  
Le ministre des Travaux publics  
Claude Wiseler

langues officielles des Nations unies présente un avantage).

Une expérience antérieure dans le domaine de la coopération au développement est considérée comme un atout. Les candidat(e)s doivent manifester un intérêt et une sensibilité marqués pour le milieu social et culturel des pays en développement et posséder l'aptitude à vivre et à travailler en équipe et, le cas échéant, dans un des pays les moins développés du monde.

Elles/Ils voudront soumettre une lettre de motivation, ainsi que leurs notices biographiques munies d'un certificat de nationalité ou de résidence au plus tard pour le 15 juin 2007 au Ministère des Affaires étrangères (Direction V), 6, rue de la Congrégation, L-1352 Luxembourg (à l'attention de M. Hentzig), en mentionnant "JPO 2007" sur l'enveloppe.

Le ministère organisera des séances d'entretiens en partenariat avec les Agences mentionnées au courant de la semaine du 9 juillet 2007. Une correspondance à cet effet sera envoyée aux candidat(e)s sélectionné(e)s.

**Vacances de postes****Le Ministère des Affaires étrangères,****Direction de la Coopération au Développement**

ENGAGE PLUSIEURS PERSONNES A DUREE DETERMINEES EN TANT QUE

**JUNIOR PROFESSIONAL OFFICER (JPO)**  
AU SEIN D'UNE DES AGENCES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES  
dans le cadre de la coopération au développement

Le contrat est fixé à une durée initiale d'un an et peut être prorogé d'année en année pour une durée maximale de quatre ans. Les JPOs travailleront soit dans un pays partenaire de la Coopération luxembourgeoise en tant qu'administrateur de programme au sein d'un bureau local de l'Agence en question, soit au siège de l'Agence en question. Les Agences identifiées pour le recrutement 2007 sont le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP), le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Fonds d'équipement des Nations unies (UNCDF).

Les conditions d'éligibilité sont les suivantes:

- être de nationalité ou résident(e) luxembourgeois(e);
  - être âgé(e) de 32 ans au maximum au 1er janvier 2007;
  - posséder un diplôme universitaire ou équivalent certifiant l'accomplissement d'une formation complète;
  - avoir une parfaite connaissance des langues française et anglaise.
- (La connaissance d'autres

**Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle**  
**Education différenciée****Poste vacant**

Le service de l'Education différenciée se propose d'engager pour les besoins de ses centres et instituts spécialisés

**un psychorééducateur (m/f)**  
**à tâche complète et à durée indéterminée (fonctionnaire)**  
**à partir du 15 septembre 2007**

**pour assurer la prise en charge d'enfants à besoins éducatifs spéciaux**

Les candidats doivent être détenteur du diplôme d'Etat luxembourgeois de psychorééducateur ou d'un diplôme étranger reconnu équivalent par le ministre ayant l'Education nationale dans ses attributions ainsi que d'une autorisation d'exercer par le ministre de la Santé.

Un examen-concours d'admission au stage sera organisé par le service de l'Education différenciée. La maîtrise des trois langues administratives (allemand, français, luxembourgeois) est exigée.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter le numéro de téléphone 478-5180.

Les demandes avec pièces à l'appui sont à adresser au service de l'Education différenciée, 34, avenue de la Porte-Neuve L-2227 Luxembourg pour le 11 juin 2007 au plus tard.